

Communiqué

Un médecin de l'UCI vient de m'informer ce soir qu'une substance interdite aurait été décelée dans mes urines au cours d'un contrôle antidopage de routine effectué en date du 14 juillet 2012.

Je conteste formellement avoir pris une quelconque substance interdite. Je ne peux dès lors m'expliquer le résultat du contrôle et j'insiste par conséquent à voir effectuer un contrôle du flacon B, qui est de droit. Si cette analyse devait confirmer le premier résultat, plainte sera déposée contre inconnu pour empoisonnement.

Pau, le 17 juillet 2012

Frank SCHLECK